

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : [Hugau Patrimoine C](#)
Code ISIN : [FR0010027862](#)
Nom de l'initiateur : Richelieu Invest
Site Web : <https://richelieuinvest.com/>

Appelez-le +33 1 42 89 00 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Richelieu Invest en ce qui concerne ce document d'informations clés. Richelieu Invest est agréée en France sous le numéro GP-97036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 29/05/2026

En quoi consiste ce produit ?

Type : FIA. Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français

Durée : La durée de du FIA est de 99 ans à compter de sa constitution sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement.

Objectif : La SICAV a pour objectif de gestion de surperformer l'indice composite suivant sur la période d'investissement recommandée de 5 ans: pour 20% l'indice STOXX 600, dividendes nets réinvestis et pour 80% l'indice obligataire Bloomberg Series-E Euro Govt 1-3 Yr Bond Index . Cependant le fonds n'a pas pour objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre les performances de l'indice. Ce fonds est géré activement.

L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Afin d'y parvenir, l'équipe de gestion adopte un style de gestion actif reposant sur une analyse macro-et micro-économique, en s'exposant au maximum 70% de ses actifs (direct et/ou indirect via des OPC) en actions de sociétés de grandes et moyennes capitalisations françaises, européennes et internationales des pays membres de l'OCDE. Les décisions de gestion portent sur le degré d'exposition au risque actions.

L'exposition aux marchés des actions de petite capitalisation boursière sera limitée à 10% de l'actif. Les décisions sur la partie taux portent notamment sur le degré d'exposition au risque de taux (maximum 100% de l'actif net). Elles visent également à sélectionner des actifs obligataires de « bonne qualité de crédit », libellés en Euro. Le portefeuille peut inclure d'une manière générale et d'une façon durable des titres dont l'appréciation du niveau de qualité est jugé moindre à hauteur de 10% de l'actif.

La sensibilité du portefeuille obligataire est comprise entre 0 et +5.

La SICAV peut être exposée jusqu'à 5% au maximum de son actif net sur les marchés émergents ou hors OCDE.

Elle peut détenir jusqu'à 70% de son actif en autres OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale français ou européen bénéficiant alors d'une autorisation de commercialisation en France.

L'utilisation des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être effectuées dans un but tant de couverture que d'exposition sur les risques de taux. Compte tenu de l'objectif de ce FIA, l'utilisation d'instruments financiers à terme n'entraînera pas de surexposition du FIA au-delà de l'actif.

L'exposition au risque de change ne pourra dépasser 10% de l'actif net.

Affectation des revenus : Cette classe de parts capitalise les sommes distribuables.

Investisseurs de détail visés : Tout investisseur ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et les risques de l'investissement actions, recherchant de la performance sur un horizon de placement de 5 ans minimum.

Autres informations :

Le dépositaire est CREDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL (CIC).

La durée de placement recommandée est de 5 ans. Vous pouvez demander le rachat de vos parts chaque vendredi jusqu'à 10H30.

D'autres documents d'information du produit (prospectus/rapport annuel/rapport semestriel/valeur liquidative) sont disponibles en français et peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion Richelieu Invest, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), par mail connect@richelieuinvest.com ou sur le site internet www.richelieuinvest.com.

Les renseignements sur la valeur liquidative, les scénarios de performance et les performances passées du produit peuvent être consultés sur le site internet : www.richelieuinvest.com/notre-gamme/.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre faible et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité du compartiment à vous payer en soit affectée.

Les risques liés à la faible liquidité de certains titres, aux instruments financiers à terme, ainsi que de contrepartie et de crédit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur de risque.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénarios d'investissement pour 10 000 EUR Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	7466 EUR	7200 EUR
	Rendement annuel moyen	-25,34 %	- 6,36 %
Défavorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	8940 EUR	9710 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,60 %	- 0,59 %
Intermédiaire	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	10120 EUR	11362 EUR
	Rendement annuel moyen	1,20 %	2,59 %
Favorable	<i>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</i>	11399 EUR	13610 EUR
	Rendement annuel moyen	13,99 %	6,36 %

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [28/02/2025 ; 31/03/2026].

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/12/2016 ; 31/12/2021].

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre [30/10/2020 ; 31/10/2025].

Que se passe-t-il si Richelieu Invest n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	553 EUR	1859 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,61 %	3,32 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,90 % avant déduction des coûts et de 2,59 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Le cas échéant, cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût d'entrée n'est facturé.	N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,46 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	238 EUR
Coûts de transaction	0,15 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	15 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	N/A

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

La période de détention recommandée a été choisie pour fournir un rendement constant moins dépendant des fluctuations du marché.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 10H30 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée.

Le fonds peut recourir à des mécanismes de gestion de liquidité tels que le plafonnement des rachats (gates) et/ou l'ajustement de la valeur liquidative (swing pricing), dans l'intérêt des porteurs et conformément à la réglementation applicable. Les détails de ces mécanismes figurent dans le prospectus de la SICAV.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Dans le cas où une personne physique ou morale souhaite formuler une réclamation concernant le produit afin de faire reconnaître un droit ou de réparer un préjudice, le plaignant doit adresser une demande écrite contenant une description du problème et les détails à l'origine de la réclamation, soit par courrier électronique, soit par courrier, dans une langue officielle de leur pays d'origine aux coordonnées suivantes : Richelieu Invest, 1-3-5 rue Paul Cézanne, 75008 Paris (France), e-mail : reclamation@richelieuinvest.com, site web : <https://richelieuinvest.com/>.

Autres informations pertinentes

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'historique mensuel des scénarios de performance ainsi que les performances passées, sont disponibles sur notre site internet Richelieu Invest au lien suivant : <https://fonds.richelieuinvest.com/fr/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : minimum 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.richelieuinvest.com. Une version papier de la politique de rémunération sera mise à la disposition des investisseurs, gratuitement et sur demande auprès de la Société de Gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit est autorisé en France.